

## **Foire aux questions**

### **1. Paiements :**

*Si vous souhaitez payer votre facture et que le délai de paiement est dépassé :*

- Par virement bancaire, coordonnées bancaires au dos de la facture
- Par chèque à envoyer avec le talon de paiement au TRESOR PUBLIC SGC – CITE ADMINISTRATIVE – PLACE DE LA PREFECTURE – BP 225 – 50015 ST LO CEDEX
- Si vous souhaitez régler votre facture en plusieurs fois, veuillez contacter le trésor public au 02 33 77 87 20 ou par mail [sgc.saint-lo@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.saint-lo@dgfip.finances.gouv.fr)

### **2. Par prélèvement :**

- Le prélèvement automatique (en 1 seule fois à date d'échéance de la facture, pas de prélèvement mensuel) peut être mis en place pour les factures à venir. Les documents sont à télécharger sur notre site CCBDC/ Environnement / Ordures ménagères (double clic sur ordures ménagères), les compléter et nous les retourner avec un RIB par courrier ou par mail.

### **3. Réclamations et régularisations à transmettre par mail ou par courrier :**

**Attention, le délai de réclamation est de 2 mois à réception facture ou du fait générateur.**

- Si vous avez vendu votre bien, merci de transmettre l'attestation de vente et votre nouvelle adresse s'il s'agit de votre résidence principale.
- Si votre bien est en travaux ou vacant (vide de meuble et de tout occupant) ou si le nombre de personnes au foyer est erroné, merci de transmettre une attestation délivrée par la mairie.
- Pour un changement d'adresse d'envoi de facture, merci de formuler votre demande par mail ou par courrier.

Pour toute correspondance :

**Communauté de Communes de la Baie Du Cotentin**

2 LE HAUT DICK

BP 339

CARENTAN

50500 CARENTAN LES MARAIS

Mail : [redavance.om@ccbdc.fr](mailto:redavance.om@ccbdc.fr)

Tél. : 02 33 71 70 60